

DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

Arrondissement de CHÂTEAU-GONTIER



Mairie de COSSÉ-LE-VIVIEN

Date de la convocation : 11 février 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 19 FÉVRIER 2015

Nombre de conseillers en exercice :	23
Nombre de conseillers présents :	18
Nombre de conseillers représentés :	3
Nombre de votants	21

L'an deux mille quinze, le 19 février à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de Cossé-le-Vivien, sous la présidence de M. LANGOUËT Christophe, Maire.

Étaient présents : Mmes DAVID Gisèle, MANCEAU Laurence, GAUTIER Maryvonne, MM. BARRAIS Joël, FOUCHER Hervé, VEILLARD Roland, Adjoints, Mmes BARET Nathalie, BÉZIER Florence, GARANGER Marie-Françoise, ROUSSELET Véronique, TOUPLIN Bénédicte, MM. BONZAMI Jean-Luc, BOURDAIS Patrice, DOREAU Jean-Sébastien, GUILMEAU Nicolas, HAMON Guénaël, PIVENE Pascal et LUTELLIER Raymond.

Absents : Mmes BRUERRE Stéphanie, DION Annaïck, BARRAIS Anne-Marie, MM. BOITEUX Yves-Éric et DOREAU Jean-Sébastien

Secrétaire de séance : Mme MANCEAU Laurence

◆◆◆

M. LANGOUËT ouvre la séance à 20 h 30 et excuse l'absence de Mme Annaïck DION et de MM. Yves-Éric BOITEUX et Jean-Sébastien DOREAU.

M. LANGOUËT informe le conseil qu'ont donné pouvoir pour l'ensemble de la séance :

- Mme Annaïck DION à Mme Véronique ROUSSELET ;
- M. Yves-Éric BOITEUX à Mme Florence BÉZIER ;
- M. Jean-Sébastien DOREAU à Mme Bénédicte TOUPLIN.

Il propose de désigner Mme Laurence MANCEAU, secrétaire de séance, fonction qu'elle a acceptée. L'accord lui est donné à l'unanimité.

M. LANGOUËT demande s'il y a des observations sur le compte-rendu du conseil municipal du 29 janvier 2015. Quelques remarques concernant la syntaxe ont été formulées.

Par ailleurs, le nombre de présents en début de séance n'est pas de 20 mais de 19 conseillers municipaux. Ces comptes-rendus sont adoptés.

M. LANGOUËT propose de retirer de l'ordre du jour les points suivants :

1 - Affaires générales - Personnel communal :

- Délégation du conseil municipal au Maire - compte-rendu des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales (*sans objet*)

5 - Urbanisme - Eau et assainissement :

- Lotissements communaux : position du conseil municipal par rapport aux demandes de bailleurs sociaux pour acquérir des parcelles en vue de constructions financées par des prêts sociaux location accession (PSLA) (*point abordé lors d'une prochaine séance*)

L'accord lui est donné à l'unanimité.

1 - AFFAIRES GÉNÉRALES – PERSONNEL COMMUNAL

2 – CADRE DE VIE – COMMUNICATION

Objet 2015-02-02-02

Cadre de vie – Communication : compte-rendu de la commission du 2 février 2015

Rapporteur : Jean-Sébastien DOREAU

*** Eclairage du théâtre de verdure au jardin public**

La commission propose l'installation d'un modèle identique à celui des Sorbiers (mât de 7 mètres, couleur rouge. La commission est en attente de devis.

*** Mairie**

La commission valide l'achat d'un tapis sur mesure pour les deux halls d'entrée pour un montant de 483,97 € T.T.C. auprès de l'entreprise SERVICOULEURS.

*** Accessibilité : agenda des travaux**

La loi handicap du 11 février 2005 prévoyait que les mises en conformité des établissements recevant du public (ERP) devaient être effectives avant le 1^{er} janvier 2015. Dans un communiqué du mercredi 26 février 2014, le Premier ministre a annoncé de nouvelles modalités de mise en œuvre du volet accessibilité en tenant compte des difficultés de nombreux acteurs publics ou privés à respecter l'échéance initialement fixée au 1^{er} janvier 2015 pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des transports collectifs aux personnes handicapées.

Un nouveau dispositif est prévu, intitulé « Agendas d'accessibilité programmée » (Ad'AP). Il permet aux acteurs publics et privés, qui ne seront pas en conformité avec l'ensemble des règles d'accessibilité au 1^{er} janvier 2015, de s'engager avant la fin 2014 sur un calendrier précis et resserré de travaux d'accessibilité. En cas de non-respect de l'Ad'AP, son signataire s'exposera à de nouvelles sanctions. Les petits établissements recevant du public disposeront d'un délai de 3 ans supplémentaires pour se mettre en conformité. Le projet d'Ad'AP doit être déposé au plus tard le 27 septembre 2015.

Pour rappel, la commune est propriétaire de 27 établissements recevant du public. 25 sont de 5^e catégorie et reçoivent moins de 200 personnes. Le stade de l'Oriette est de 4^e catégorie, la salle du F.C.C. de 2^e catégorie. De ce fait, l'Ad'Ap peut être étalé sur 6 voire 9 ans, mais cela reste à vérifier.

En ce qui concerne les commerçants et artisans, la commune a relayé une information de la Préfecture sur les possibilités d'autodiagnostic sur le site www.accessibilite.gouv.fr. Il a été joint une plaquette sur les procédures à mettre en œuvre.

M. LANGOUËT salue le travail fait par la commission et les services administratifs de la commune.

*** Normalisation des adresses : Chemin de Guinefolle et Bellevue**

Dans le cadre d'une charte d'engagement entre la Commune et la Poste, il est prévu de redonner une adresse à certains « points noirs » référencés sur la commune par la Poste (environ 280). En d'autres termes, il s'agit de nommer chaque voie et d'attribuer un numéro à chaque habitation.

Pour 2015, la commission propose de travailler sur le secteur de Guinefolle et de Bellevue. Des réunions avec les habitants auront lieu.

*** Compte-rendu de la réunion du 28 janvier relative à la réservation des salles au moyen du site Internet**

22 associations ont répondu présentes. Il a été constaté un bon accueil du logiciel.

*** Commémoration de l'Armistice du 8 mai 1945**

La cérémonie est prévue à Cossé-le-Vivien le dimanche 10 mai 2015. A l'occasion de ce 70^e anniversaire, Mme DOUMEAU du Mémorial des déportés de la Mayenne propose d'organiser une exposition temporaire, une conférence ou d'autres animations.

La commission propose qu'une réunion d'information avec les enseignants se tienne afin de mûrir la réflexion.

*** Plan de Cossé-le-Vivien**

Le plan réactualisé a été installé place de la Mairie. Des exemplaires papier en format A3 sont disponibles en mairie. Il sera proposé aux commerçants.

Le Conseil Municipal,

- ▶ **PREND ACTE** de ces informations.
- ▶ **APPROUVE** les orientations de la commission.

3 – AFFAIRES CULTURELLES & TOURISTIQUES

4 – AFFAIRES SCOLAIRES & PERISCOLAIRES

*** L'Ami cosséen**

Il est proposé aux conseillers municipaux jeunes de rédiger une page dans *l'Ami cosséen*. Mme DAVID se propose d'aider les jeunes lors de la première rédaction en collaboration avec les enseignants. Le planning de communication des articles est le suivant :

- 10 mars (publication avril) : collège de l'Oriette
- 10 avril (publication mai) : collège Saint-Joseph
- 10 mai (publication juin) : école Jean Jaurès
- 10 juin (publication juillet-août) : école Sainte Marie

*** Retour et échanges sur les projets**

Les jeunes du collège Saint-Joseph sont en majorité favorables à l'installation d'un skatepark situé à proximité de la caserne des pompiers, de la salle Beausoleil, des terrains de football, de la salle de l'Oriette ou dans le parc. Ils pourront y faire du skate-board, du roller, du BMX. Sur ces emplacements, les jeunes du collège de l'Oriette ont fait part du sondage suivant réalisé auprès des collégiens : 55,6 % sont favorables à une installation près du collège de l'Oriette contre 17,1 % à Beausoleil, 13,7 % près du bâtiment de la Communauté de Communes, 10,3 % dans divers lieux autres (parc, Jean Jaurès, la pré de cossé) et 3,4 % près de la caserne des pompiers. Il est observé que les jeunes des écoles ont sensiblement les mêmes attentes

Après les échanges, il est proposé la synthèse suivante :

	Points positifs	Points négatifs	Emplacement	Coût
City stade	<ul style="list-style-type: none">- Pratique de plusieurs sports (foot, rugby, handball, basket)- Plaisir- Sécurité- Lieu de rencontres	<ul style="list-style-type: none">- Cher- Prend de la place	<ul style="list-style-type: none">- Oriette- Communauté de communes- Parc- Salle Beausoleil	50.000 €
Skate Park	<ul style="list-style-type: none">- Pratique de plusieurs sports (skate, roller, BMX, trottinette)- Plaisir- Sécurité	<ul style="list-style-type: none">- Cher- Prend de la place- Difficile d'entretien	<ul style="list-style-type: none">- Quartier de l'Euhe- Gare- Salle de Beausoleil	50.000 €
Piste d'athlétisme	<ul style="list-style-type: none">- Organisation de compétitions d'athlétisme- Sécurité- Piste en tartan	<ul style="list-style-type: none">- Cher	<ul style="list-style-type: none">- Oriette	300.000 €

Par la suite, une vidéo a été diffusée afin de mieux expliquer en quoi consiste le vote d'un budget. Puis il a été procédé au vote :

1^{er} tour

15 votants

Majorité absolue : 8 voix

Skatepark : 6 voix

City stade : 7 voix

Piste d'athlétisme : 2 voix

2^e tour

15 votants

Majorité absolue : 8 voix

Skatepark : 7 voix

City stade : 8 voix

Il sera proposé lors du conseil municipal de procéder à une étude pour l'installation d'un City stade

*** Questions diverses**

Les jeunes ont été sollicités pour une création d'un cinéma (comme à Renazé). Il est évoqué pour la prochaine réunion d'aborder la réflexion sur « Nettoie ta ville ».

La prochaine réunion du conseil municipal des jeunes se tiendra le samedi 28 mars à 10 h.

M. LANGOUËT se félicite de l'implication des conseillers municipaux jeunes qui mènent sur une réflexion complète que requiert un nouveau projet.

Le Conseil Municipal,

▶ **PREND ACTE** de ces informations.

5 – URBANISME – EAU & ASSAINISSEMENT

6 – VIE ASSOCIATIVE - SPORTS - JEUNESSE

Objet 2015-06-02-03

Dispositif « Argent de poche » : avis du conseil municipal et détermination des besoins

Rapporteur : Joël BARRAIS

La commune a reçu l'information de la communauté de communes du Pays de Craon selon laquelle le dispositif « Argent de poche » allait être reconduit.

Le musée Robert Tatin serait intéressé pour disposer de 6 jeunes (3 durant chaque semaine des vacances d'avril).

En ce qui concerne les services techniques, il semble préférable d'attendre l'arrivée du nouveau directeur des services techniques afin de déterminer précisément nos besoins. Il est cependant proposé de limiter ce dispositif à 15 personnes (5 pendant les vacances d'avril et 10 pendant le mois de juillet).

Dès que les besoins seront définis, l'information sera publiée dans *l'Ami cosséen*, sur le panneau lumineux et sur le site Internet.

Il reviendra à la commission de déterminer une procédure de sélection si le nombre de candidats venait à excéder le nombre de places disponibles.

Le Conseil Municipal,

▶ **DÉCIDE** de prendre part à ce dispositif.

▶ **APPROUVE** la proposition énoncée ci-dessus de limiter à 21 le nombre de places disponibles.

7 – FINANCES – BÂTIMENTS

Objet 2015-07-02-07

Finances – Bâtiments – Personnel communal : compte-rendu de la commission du 10 février 2015

Rapporteur : Roland VEILLARD

*** Débat d'orientation budgétaire pour 2015**

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'organisation d'un débat sur les orientations budgétaires (DOB) dans les communes de plus de 3.500 habitants dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget.

La commune de Cossé-le-Vivien n'est pas contrainte de procéder à un tel débat mais l'objectif de cette présentation est de donner des éléments d'information aux élus avant le vote du budget primitif.

Après avoir examiné les comptes administratifs 2014 des différents budgets, la commission a travaillé sur le contenu des budgets primitifs 2014.

Le débat d'orientation budgétaire a été principalement axé autour des points suivants :

- baisse des dotations de l'État d'environ 60.000 € par rapport à 2014 ;
- augmentation des dépenses de personnel communal du fait des hausses de cotisations retraite et d'une réforme des grilles de rémunération des agents de catégorie C ;
- maintien des taux d'imposition ;
- maintien des subventions reçues et des subventions versées aux associations ;
- absence de recours à l'emprunt en 2015 ;
- limitation des investissements en 2015 afin de disposer des crédits nécessaires à de futures opérations lourdes (rénovation de la salle du F.C.C., barreau RD 4 / RD 771, aménagement du centre-ville) ;
- établissement d'une liste d'investissements prévus en 2015.

Les budgets seront votés lors de la séance du 12 mars prochain. D'ici là, deux commissions permettront de fixer les priorités pour l'année à venir.

Le Conseil Municipal,

- ▶ **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire.
- ▶ **APPROUVE** les orientations prises.

Objet 2015-07-02-08 D

Comptes de gestion 2014 : approbation du conseil municipal

M. VEILLARD, adjoint, présente au conseil municipal les résultats du compte de gestion de l'exercice 2014 établi par M. Pascal MATHÉ, comptable de la commune.

Le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis sont conformes à la comptabilité de la commune et les résultats sont identiques. Ainsi, il est proposé d'approuver les comptes de gestion 2014 pour :

- le budget principal ;
- le budget annexe eau-assainissement ;
- le budget annexe du lotissement de la Minée ;
- le budget annexe du lotissement de l'Érable.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission Finances - Bâtiments - Personnel communal du 10 février 2015,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les comptes de gestion 2014 pour :
- le budget principal ;
 - le budget annexe eau-assainissement ;
 - le budget annexe du lotissement de la Minée ;
 - le budget annexe du lotissement de l'Érable.

Objet 2015-07-02-09 D

Comptes administratifs 2014 : approbation du conseil municipal

M. VEILLARD, adjoint, présente les comptes administratifs suivants :

BUDGET PRINCIPAL	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	2 834 496,69 €	3 643 718,48 €	785 891,30 €	1 573 861,21 €
Résultat de l'exercice 2014		809 221,79 €		787 969,91 €
Résultats 2014 reportés		135 000,00 €	297 929,10 €	
Résultats de clôture		944 221,79 €		490 040,81 €

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT	Section d'exploitation		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	727 656,87 €	783 839,37 €	362 081,05 €	385 509,32 €
Résultat de l'exercice 2014		56 182,50 €		23 428,27 €
Résultats 2014 reportés		195 000,00 €		83 289,44 €
Résultats de clôture		251 182,50 €		106 717,71 €

BUDGET LOTISSEMENT DE LA MINEE	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	353 932,95 €	376 947,00 €	189 257,95 €	349 948,18 €
Résultat de l'exercice 2014		23 014,05 €		160 690,23 €
Résultats 2014 reportés	500,68 €		183 773,18 €	
Résultats de clôture		22 513,37 €	23 082,95 €	

BUDGET LOTISSEMENT DE L'ERABLE	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	448 649,44 €	448 649,44 €	448 649,44 €	157 836,00 €
Résultat de l'exercice 2014	0,00 €	0,00 €	290 813,44 €	
Résultats 2014 reportés	0,00 €	0,00 €	157 836,00 €	
Résultats de clôture	0,00 €	0,00 €	448 649,44 €	

M. LANGOUËT indique au conseil municipal qu'il ne peut pas prendre part au vote des comptes administratifs présentés. Il propose au conseil de désigner un président de séance pour ce point de l'ordre du jour. **M. VEILLARD**, premier adjoint, est désigné à l'unanimité.

M. LANGOUËT s'est retiré de la salle du conseil municipal. **M. VEILLARD** propose de valider les comptes administratifs ainsi présentés.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1612-12, L2121-14 et L2121-31,

Vu l'avis favorable de la commission Finances - Bâtiments - Personnel communal du 10 février 2015,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à 20 voix pour, M. LANGOUËT ne prenant pas part au vote,

- ▶ **APROUVE** et **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus pour :
- le budget principal ;
 - le budget annexe eau-assainissement ;
 - le budget annexe du lotissement de l'Érable ;
 - le budget annexe du lotissement de la Minée.

M. LANGOUËT réintègre de la salle du conseil municipal.

9 – QUESTIONS DIVERSES

Objet 2015-09-02-01

Informations diverses

Rapporteur : Christophe LANGOUËT

*** Correspondant *Ouest-France***

La commune a appris le 13 février dernier que M. Michel BERTHIER cessait d'être le correspondant *Ouest-France* sur le secteur de Cossé-le-Vivien. Dans l'attente d'une nouvelle personne, il convient de s'adresser à la rédaction de Château-Gontier.

*** Courrier de la fédération française du bâtiment**

Un courrier reçu ce jour de la section départementale de la fédération française du bâtiment a été lu. Cette organisation fait le constat d'une baisse d'activité dans ce secteur de plus de 20 % depuis 2008 entraînant une baisse des effectifs de 14 %. Ce courrier demande aux collectivités de maintenir leurs investissements.

Le Conseil Municipal,

- ▶ **PREND ACTE** de ces informations.

La séance est levée à 23h10.

M. LANGOUËT Christophe, Maire	M. VEILLARD Roland, Adjoint	Mme DAVID Gisèle Adjointe
M. FOUCHER Hervé, Adjoint	Mme MANCEAU Laurence, Adjointe	M. BARRAIS Joël, Adjoint
Mme GAUTIER Maryvonne, Adjointe	Mme BARET Nathalie	Mme BARRAIS Anne-Marie ABSENTE
Mme BÉZIER Florence	M. BOITEUX Yves-Éric ABSENT Procuration à Florence BÉZIER	M. BONZAMI Jean-Luc
M. BOURDAIS Patrice	Mme BRUERRE Stéphanie ABSENTE	Mme DION Annaïck ABSENTE Procuration à Véronique ROUSSELET
M. DOREAU Jean-Sébastien ABSENT Procuration à Bénédicte TOUPLIN	Mme GARANGER Marie-Françoise	M. GUILMEAU Nicolas
M. HAMON Guénaël	M. LUTELLIER Raymond	M. PIVÈNE Pascal
Mme ROUSSELET Véronique	Mme TOUPLIN Bénédicte	